Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260518-DELIB160526_04-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 18 mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, M. Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. BELLEC Gwenaël, M. BERNARD Miguel, Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme BRUNEAU Claire, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, , Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. LE QUINTREC Jean-No, Mme POSTIC Perrine, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absents : M. BELLEC Nicolas

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : M LE GAL Olivier à M. ROLLAND Benoît

Secrétaire de séance : Mme BRUNEAU Claire

Date de la convocation : 13 Mai 2026

DELIBERATION N°180526_04 : INTERCOMMUNALITE : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe que selon l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il convient de créer une commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) dont la mission est l'évaluation des charges et ressources transférées à la suite d'un transfert de compétence.

Celle-ci est créée par l'organe délibérant qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts,
Vu la délibération de Centre Morbihan Communauté n°DC.2026.059 du 30 Avril 2026
Considérant l'intérêt pour la commune de Moustoir-Ac d'avoir un membre du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260518-DELIB160526_04-DE

- **NOMME M. Benoît ROLLAND, comme représentant de la commune au sein de la CLECT de Centre Morbihan Communauté**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND

